

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Déposé / Reçu le**29 JUIN 2026**

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

***26085695***

le,

N° d'entreprise : **1029322725****Nom**(en entier) : **MTS Participation Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Chaussée de Haecht 1442, 1130 Haren, Belgique****Objet de l'acte : Démission - Nomination**

Par décisions écrites datées du 29 mai 2026, l'actionnaire unique de la société a décidé de ce qui suit:

1. L'actionnaire unique accuse la bonne réception de et accepte par écrit la démission de Madame Caroline Poirier, ép. Jesequel, domiciliée 50 Allée des Princes, 78480 Verneuil-sur-Seine (France), en tant qu'administrateur de la société, avec effet le 29 mai 2026.

2. L'actionnaire unique nomme Monsieur Didier Zeitoun, domicilié 2 avenue Hoche, 75008 Paris (France), en tant qu'administrateur unique de la société, avec effet le 29 mai 2026. Sauf décision ultérieure contraire, son mandat aura une durée indéterminée, sans qu'aucune autre confirmation ne soit requise à cette fin.

3. L'actionnaire unique accorde une procuration spéciale et irrévocable à Michel Bonne, Stefania Sacuiu et à Lara Hajir, qui, à cette fin, élisent domicile dans les bureaux de Van Bael et Bellis, situé à Chaussée de La Hulpe 166, 1170 Bruxelles (Belgique), chacun avec la faculté d'agir seul et avec pouvoir de substitution, pour accomplir au nom et pour le compte de la société toutes les formalités nécessaires ou utiles en vue des décisions reprises ci-dessus, en ce compris le pouvoir de signer les formulaires de publication et des attestations pour le Registre central des interdictions de gérer et de certifier les décisions comme étant conformes ainsi que toutes les autres formalités et obligations à l'égard du guichet d'entreprise, du greffe du Tribunal de l'Entreprise, de la Banque-Carrefour des Entreprises, de la Banque Nationale de Belgique, du secrétariat social, de l'ONSS, de l'administration TVA, de l'administration des impôts sur le revenu et de toute administration, autorité, entité ou personne publique ou privée (y compris employés, clients, fournisseurs, débiteurs et créanciers) avec une promesse de ratification par la société si besoin en est.

Stefania Sacuiu
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).